



Union Locale C.G.T.  
de SAINT-FLORENT



# 1er mai 2004

*Poursuivons la riposte engagée les 21 et 28 mars  
Ensemble, marquons un coup d'arrêt  
à la politique anti-sociale  
du MEDEF et du gouvernement  
et imposons des solutions de progrès social*

## NAISSANCE DU 1<sup>ER</sup> MAI EN FRANCE

Paris connut le premier mai 1890 son premier « *premier mai* ». Une tradition allait naître, mais, pendant longtemps encore, sa célébration va se faire contre les forces de répression et 1<sup>er</sup> mai va signifier affrontements, brutalités et sanctions de tous ordres.

En 1901, le syndicaliste Pouget propose dans son journal *Le Père Peinard* : « *Fixons-nous une date et proclamons qu'à partir du jour que nous aurons choisi pour rien au monde nous ne consentirons à faire plus de huit heures !* ».

Il faudra attendre le 8<sup>ème</sup> congrès de la CGT qui se tient à Bourges en septembre 1904 pour que l'idée soit reprise et la date fixée : ce sera le 1<sup>er</sup> mai 1906 qui va être marqué par de violents affrontements avec les forces de police.

Aujourd'hui, les arguments du patronat et du gouvernement, pour refuser toute avancée sociale, sont les mêmes qu'à cette époque.

**Créer des emplois c'est possible. Protéger le salarié c'est indispensable.**

*Chômage, précarité,  
licenciements, démantèlement  
des services publics, menace de  
privatisation de FRANCE  
TELECOM, d'EDF GDF et de la  
Sécurité Sociale. Eclatement du  
code du travail, mise en cause  
des missions de l'école, des 35 H  
et d'un jour férié, etc....*

*C'est la réalité de la politique  
poursuivie par le gouvernement  
de monsieur RAFFARIN,  
inspirée par le MEDEF.*

- ☞ *Comment accepter une loi sur l'emploi en préparation par le Gouvernement dont les objectifs seraient de généraliser la précarité du travail ?*
- ☞ *Comment accepter la mise en cause de la hiérarchie des normes en favorisant les accords d'entreprises au détriment de la loi et des conventions collectives de branches ?*
- ☞ *Comment accepter la mise en place d'un Conseil d'entreprise dans les entreprises de moins de 250 salariés, qui exercerait les attributions des Délégués du Personnel, Comités d'Entreprises, Délégués Syndicaux. Cette proposition vise-t-elle à éliminer des milliers de représentants du personnel ? (Rapport de VIRVILLE).*

La CGT porte haut et fort des propositions revendicatives en faveur du plein emploi, des services publics, des libertés et de la protection sociale, pour combattre la précarité.

Elle est convaincue que ces défis peuvent être relevés à la condition que la mobilisation des salariés se généralise.

Elle exige et agit pour :

- Le respect du contrat de travail à durée indéterminée comme norme d'embauche et de travail : les CDD et l'intérim doivent être strictement limités à leur vocation initiale : remplacement d'un salarié absent, surcharge exceptionnelle de travail.
- Le droit à la réintégration dans l'entreprise pour tout licenciement injustifié.
- La possibilité de désigner un délégué syndical dans chaque entreprise, quelle que soit sa taille.
- Le droit pour chaque salarié d'élire ses représentants dans chaque entreprise, avec des modalités adaptées pour les petites entreprises.
- La négociation collective doit garder son sens de progrès social et respecter le principe démocratique de la règle majoritaire.
- Une extension des prérogatives du comité d'entreprise, lui permettant d'influer à tout moment sur les choix de gestion.



**Créer des emplois et les financer**



**Les ressources créées par le travail doivent aller au développement des activités et de l'emploi.**



**La sécurité sociale c'est notre affaire, nous agissons pour son avenir**

### AU PLAN LOCAL

La situation économique est en nette dégradation. Au 10 novembre 2003, 381 demandeurs d'emplois sur la seule commune de St-Florent.

Pour l'exemple chez :

- **Oxford**, 170 emplois ont disparu en 10 ans. Après avoir été Aubry, Usinor, Cofiméta, Arbel, Valfond, aujourd'hui les salariés d'Oxford sont dans l'expectative suite à l'annonce de la vente du groupe qui représente 2.800 salariés en France.
- **Former** : Afin de gagner des gains de productivité, les diminutions d'effectifs se font au détriment du personnel. Aucune embauche n'a compensé les départs en 2003 et 2004 puisque 20 emplois ont été perdus en 1 an.
- **Rosières** : Même constat. 36 départs en 2003, déjà 11 en 2004 et pas d'embauches.
- **Bernet** : Entreprise de fermetures PVC installée anciennement à LNI depuis 2 ans vient d'annoncer 7 licenciements alors que des subventions publiques lui ont été attribuées.
- **Décolletage du Centre** : Entreprise en difficulté financière où les salariés sont toujours en attente d'une décision du tribunal de commerce.
- **Ets Chantoiseau – Chatelier** : Pour 2004, pour assurer le bon fonctionnement des 2 établissements sanitaires et sociaux, il est annoncé qu'ils n'auront aucun moyen financier et humain supplémentaire.

*La liste n'étant pas exhaustive, loin de là ! ....*

*Seule la lutte et le rassemblement des salariés pourront permettre des avancées sociales.*

**Le 1<sup>er</sup> mai 2004**

**Rassemblement à 10h30 Place de la République à SAINT-FLORENT**